

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2211

12 novembre 2009

SOMMAIRE

Acres 1010	106128	KARA INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF	106124
Agas Asellum Holding S.A.	106121	Karmaninvest S.A.	106128
Alexandria	106128	Kraton Polymers Luxembourg S.à r.l.	106124
AMB Bonneuil Holding S.à r.l.	106098	Kronospan Holdings, s.à r.l.	106128
Aviation Leasing OpCo 8 S.à r.l.	106102	LBREM II Europe S.à r.l.	106107
Axis S.A.	106128	LBREM NW Holdings S.à r.l.	106097
Borient Lux S.A.	106123	LBREP II Neptune S.à r.l.	106093
Bouchard International S.à r.l.	106123	Leila S.à r.l.	106122
Bowden S.à r.l.	106104	LuxCapital V S.à r.l.	106100
Brookfield Eden Investments n°1 S.à r.l.	106104	Lux-Transport	106094
Brookfield Eden Investments n°2 S.à r.l.	106102	Mars Properties S.à r.l.	106121
Camus Enterprise S.A.	106122	MEF I Manager, S.à r.l.	106127
C.A.R.E. Europe 1., S. à r.l.	106095	Melrosa Investholding S.à r.l.	106111
CCS International S.A.	106098	Metapax Investholding S.à r.l.	106111
Considar Metal Marketing S.A.	106088	Mirai S.A.H.	106088
Crommo International S.A.	106105	NiCap S.à r.l.	106100
DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A.	106107	Oraxys Environment 1 S.C.A.	106108
DMS New Economy S.à r.l.	106099	Park Square Capital Credit Opportunities, S.C.A.	106095
Dubaian Investment Adviser S.à r.l.	106107	RBC Dexia Investor Services Bank S.A. .	106087
Electrabel Finance	106108	RBC Dexia Investor Services Bank S.A. .	106088
Electrabel Invest Luxembourg	106108	Signature German Commercial Property S.à r.l.	106098
Electricité François WAGENER et Fils S.à r.l.	106123	Société Immobilière Palmandaise S.A. .	106123
Euro Assistance Services S.A.	106082	The Firm S.A.	106101
GIP U&C S.à r.l.	106112	Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l.	106104
GoldenTree European Value Lux S.à r.l.	106108	TLI S.A.	106111
HAMOISE Spf S.A.	106109	Torrus Funds	106082
HED	106122	Tyrok Holding S.A.	106086
Henderson Horizon Fund	106087	Vestar Capital Partners V SNC	106121
Hotel Equities Luxembourg S.à r.l.	106111	Vitral S.A.	106127
IVAF II Manager, S. à r.l.	106094	Zento S.A.H.	106111

Torrus Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 99.048.

—
Extraits des Résolutions prises lors du conseil d'administration du 11 septembre 2009

Monsieur Xavier Parrain a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société en date du 11 septembre 2009.

Monsieur Karl Fuehrer, demeurant professionnellement 2 King Edward Street, EC1A 1HQ Londres, Royaume-Uni, a été élu administrateur de la société en remplacement de Monsieur Xavier Parrain avec date effective le 11 septembre 2009, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TORRUS FUNDS

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Signature / Luc Bieber

Référence de publication: 2009136736/16.

(090164643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

E.A.S., Euro Assistance Services S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 84.324.

—
L'an deux mille neuf, le seize octobre

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "Euro Assistance Services S.A.", en abrégé "E.A.S.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 84324, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 351 du 4 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel KONNE employé privé, demeurant professionnellement à L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Minela ABAZOVIC, employée privée, demeurant professionnellement L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Constatation que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique;
2. Modification de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet la prestation de services de tous travaux de comptabilité générale, et de conseil fiscal et d'audit, l'exécution de tout mandat de gestion et d'organisation administrative et la prestation de services de travaux administratifs, de travaux de secrétariat et de formation, la rédaction de rapports d'études ainsi que toutes activités se rattachant directement à l'exécution de travaux comptables et administratifs.

La Société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

3. Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures;

4. Refonte complète des statuts en vue de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 ayant prévu, entre autres, la société anonyme unipersonnelle;

5. Nominations statutaires;

6. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate qu'à l'heure actuelle la Société n'a plus qu'un associé unique (l'Associé Unique").

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide:

- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2);

- fixer la date de l'assemblée générale annuelle au dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures; et

- de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 ayant prévu, entre autres, la société anonyme unipersonnelle.

Lesdits STATUTS auront désormais la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Euro Assistance Services S.A.", en abrégé "E.A.S.", régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prestation de services de tous travaux de comptabilité générale, et de conseil fiscal et d'audit, l'exécution de tout mandat de gestion et d'organisation administrative et la prestation de services de travaux administratifs, de travaux de secrétariat et de formation, la rédaction de rapports d'études ainsi que toutes activités se rattachant directement à l'exécution de travaux comptables et administratifs.

La Société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (320,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Troisième résolution

L'Associé Unique accepte, avec effet au 16 octobre 2009, la démission de l'administrateur et administrateur-délégué Monsieur Jean ROMERO et de l'administrateur Monsieur Emile Jean HINAL et leur accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer l'actuel administrateur Monsieur Daniel KONNE, employé privé, né à Thionville (France), le 22 septembre 1963, demeurant professionnellement à L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains, à la fonction d'administrateur unique avec effet à partir de ce jour, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KONNE - BATARDY - ABAZOVIC - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2009. Relation GRE/2009/3881. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 27 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009136912/248.

(090165649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Tyrok Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 98.526.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 août 2009, les mandats des administrateurs VALON S.A., société anonyme, LANNAGE S.A., société anonyme et KOFFOUR S.A., société anonyme, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Par décision du Conseil d'administration du 10 août 2009, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société TYROK HOLDING S.A., société anonyme holding: Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société TYROK HOLDING S.A., société anonyme holding: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63.143, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société TYROK HOLDING S.A., société anonyme holding: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L -1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Pour TYROK HOLDING S.A., Société anonyme
Experta Luxembourg, Société anonyme
Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner
Vice-Président / -

Référence de publication: 2009136733/27.

(090164750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Henderson Horizon Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 22.847.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social de la société le 8 octobre 2009 à 11.00 heures

Résolution 5

L'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs suivants:

- M. Iain CLARCK
- Mme Lesley CAIRNEY
- M. Giorgio GIOVANNINI
- M. Jean-Claude WOLTER
- M. Jeremy VICKERSTAFF

pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Résolution 6

L'assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises KPMG Audit pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009136697/22.

(090165175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 47.192.

—
En date du 21 septembre 2009, Madame Annemarie Arens a été nommée membre du Comité de Direction. De ce fait, le Comité de Direction de RBC Dexia Investor Services Bank S.A. se compose à partir du 21 septembre 2009 comme suit:

- M. Laurent VANDERWEYEN, Président du Comité de Direction
 - M. Christopher STUART-SINCLAIR, Membre du Comité de Direction
 - M. Jean-Philippe RICARD, Membre du Comité de Direction
 - M. Pierre MUNCH, Membre du Comité de Direction
 - Mme Rita GOFFIN, Membre du Comité de Direction
 - Mme Annemarie ARENS, Membre du Comité de Direction
- Adresse professionnelle: 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Georges Kohr / Roger Wansart
Company Secretary / Senior Manager
Référence de publication: 2009136708/20.

(090165051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 47.192.

En date du 29 septembre 2009, M. André Lecoq a été nommé Vice-Président du Conseil d'Administration de RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose à partir du 29 septembre 2009 comme suit:

M. Pierre MALEVEZ, Président du Conseil d'Administration
M. André LECOQ, Vice-Président du Conseil d'Administration
M. Laurent VANDERWEYEN, Administrateur-délégué
Mme Isabelle DAVID, Administrateur
M. Laurent FRANZ, Administrateur
M. Jean-Michel LOEHR, Administrateur
M. François MOES, Administrateur
M. José PLACIDO, Administrateur
M. Jean SONDAG, Administrateur
M. Robert WRIGHT, Administrateur

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Roger Wansart / Georges Kohr
Senior Manager / Company Secretary

Référence de publication: 2009136710/23.

(090165051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Mirai S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 92.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137067/10.

(090165467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Considar Metal Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 3, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 47.816.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of the month of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "CONSIDAR METAL MARKETING" (the "Company"), having its registered office at 3, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 47.816, incorporated by a notarial deed on 6 June 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 381 of 6 October 1994. The articles of association of the Company have been amended the last time by a notarial deed dated 9 February 2000, published in the Mémorial dated 30 May 2000 under number 387.

The meeting was presided by Maître Antoine DAUREL, avocat, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary and as scrutineer Maître Valérie BIDOUL, avocat, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented together with the number of shares held are shown on the attendance list, signed by the proxy holders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that out of the eight thousand (8,000) shares of different classes in issue in the Company, all such eight thousand (8,000) shares of different classes of the Company are duly represented at the present general meeting so that the entire issued share capital and all shareholders of the Company are represented at the present meeting and declare having had full knowledge of its agenda.

III. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

IV. The items on which resolutions are to be passed are as follows: A. Amendment of the articles of association of the Company as follows:

(i) amendment of the first paragraph of Article 6 so as to read as follows:

"The subscribed capital of the company is set at two hundred thousand nine hundred and twenty US Dollars (USD 200,920) consisting of eight thousand (8,000) shares without designation of a par value, all of which are fully paid up.";

(ii) deletion of the second paragraph of Article 6, so that only the (amended) first paragraph of Article 6 is maintained;

(iii) amendment of Article 8 so as to read as follows:

"For so long as the company has a sole shareholder or where the law so allows, the company may be managed by a sole director.

Where the law so requires, the company shall be managed by a board composed of at least three (3) directors.

The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.";

(iv) amendment of the first paragraph of Article 9 so as to read as follows:

"The board of directors must elect a chairman of the board from its members. In case of the unavailability of the chairman, his duties will be carried out by the board member elected by the board of directors for that purpose.".

(v) amendment of the first paragraph of Article 11, so as to read as follows:

"The board of directors can only deliberate and act validly if at least half of the company's directors are present or represented at a meeting of the board of directors.";

(vi) amendment of the third and fourth paragraphs of Article 11 so as to read as follows:

"All decisions shall be taken by a majority of the members of the board of directors who are present or represented.

The meetings of the board of directors will be recorded in minutes, which shall be approved and signed by the chairman of the meeting. Any copies or extracts of these minutes shall be certified to be in conformity with the original by two members of the board of directors or by the chairman of the board of directors.".

(vii) deletion of the second, third and fourth paragraphs of Article 13, so that only the first paragraph of Article 13 is maintained;

(viii) amendment of Article 14 so as to read as follows:

"The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the board of directors or (ii) in the case of a sole director, the signature of the sole director or (iii) the signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or the sole director, but only within the limits of such power.";

(ix) amendment of the first paragraph of Article 16 so as to read as follows:

"The annual general meeting of shareholders will take place at the head office of the company or at any other place mentioned on the convening notice of the meeting on the last day of the month of February at 11 a.m. In case that day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders will take place on the first working day thereafter.";

(x) deletion of the fourth paragraph of Article 16, so that only the first (as modified), second and third paragraphs of Article 16 are maintained;

(xi) amendment of Article 20 so as to read as follows:

"The quorum provided for by the law shall govern the conduct of the general meetings of shareholders.

Except as otherwise required by the law, resolutions at a duly convened general meeting of the shareholders will be passed by a simple majority of those present or represented.";

(xii) amendment of Article 22 so as to read as follows:

"The fiscal year of the company shall begin on December 1 of each year and end on November 30 of the following year.

As of November 30 of each year, the board of directors shall cause an inventory to be taken and the annual accounts to be prepared in accordance with applicable law.";

(xiii) deletion of Article 24;

(xiv) deletion of Article 26;

(xv) deletion of Article 28;

(xvi) subsequent renumbering of the articles of association of the Company.

B. Acknowledgement of the resignation of Ms H. Maura Lendon and Mr Peter R. Jones as directors of the Company with effect as from 30 June 2009 and granting of discharge to the extent permitted by law.

C. Resolution regarding the fact that the fiscal year which has started on 1 January 2009 will end on 30 November 2009.

After deliberation, the general meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

It is resolved to amend the first paragraph of Article 6 so as to read as set out in the agenda and to delete the second paragraph of Article 6 of the Articles, so that only the (amended) first paragraph of Article 6 of the Articles is maintained.

Second resolution

It is resolved to amend Article 8 of the Articles so as to read as set out in the agenda.

Third resolution

It is resolved to amend the first paragraph of Article 9 of the Articles so as to read as set out in the agenda.

Fourth resolution

It is resolved to amend the first paragraph of Article 11 of the Articles so as to read as set out in the agenda.

Fifth resolution

It is resolved to amend the third and fourth paragraphs of Article 11 of the Articles so as to read as set out in the agenda.

Sixth resolution

It is resolved to delete the second, third and fourth paragraphs of Article 13 of the Articles, so that only the first paragraph of Article 13 of the Articles is maintained.

Seventh resolution

It is resolved to amend Article 14 of the Articles so as to read as set out in the agenda.

Eighth resolution

It is resolved to amend the first paragraph of Article 16 of the Articles so as to read as set out in the agenda.

Ninth resolution

It is resolved to delete the fourth paragraph of Article 16 of the Articles, so that only the first (as modified), second and third paragraphs of Article 16 of the Articles are maintained.

Tenth resolution

It is resolved to amend Article 20 of the Articles so as to read as set out in the agenda.

Eleventh resolution

It is resolved to amend Article 22 of the Articles so as to read as set out in the agenda.

Twelfth resolution

It is resolved to delete Article 24 of the Articles.

Thirteenth resolution

It is resolved to delete Article 26 of the Articles.

Fourteenth resolution

It is resolved to delete Article 28 of the Articles.

Fifteenth resolution

It is resolved to correspondingly re-number the Articles following the deletion of Article 24 and Article 26 of the Articles.

Sixteenth resolution

It is acknowledged that Ms H. Maura Lendon and Mr Peter R. Jones resigned as directors of the Company with effect as from 30 June 2009 and it is resolved to grant discharge to Ms H. Maura Lendon and Mr Peter R. Jones to the extent permitted by law.

Seventeenth resolution

It is resolved that the fiscal year which has started on 1 January 2009 will end on 30 November 2009.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille neuf, le neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "CONSIDAR METAL MARKETING" (la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social au 3, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47.816, constitué par acte notarié en date du 6 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 381 du 6 octobre 1994. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 9 février 2000, publié au Mémorial le 30 mai 2000 sous le numéro 387.

L'assemblée est présidée par Maître Antoine DAUREL, avocat, de résidence à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire et comme scrutateur Maître Valérie BIDOUL, avocat, de résidence à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

(I) Les associés représentés ensemble avec le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur la liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

(II) Il résulte de la liste de présence que sur les huit mille (8 000) actions de classes différentes émises par la Société, toutes ces huit mille (8 000) actions de classes différentes de la Société sont valablement représentées à la présente assemblée générale, de sorte que l'entière du capital social, ainsi que tous les associés de la Société, sont représentés à la présente assemblée et déclarent avoir pris entière connaissance de l'ordre du jour.

(III) Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

(IV) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Modification des statuts de la Société comme suit:

(i) modification du premier alinéa de l'Article 6 comme suit:

"Le capital social est fixé à deux cent mille neuf cent vingt US dollars (USD 200.920), représenté par huit mille (8.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.";

(ii) suppression du second alinéa de l'Article 6, de sorte que seul le premier alinéa (modifié) de l'Article 6 est maintenu;

(iii) modification de l'Article 8 comme suit:

"Aussi longtemps que la société a un actionnaire unique ou lorsque la loi le permet, la société peut être administrée par un administrateur unique.

Lorsque la loi l'exige, la société sera administrée par un conseil composé d'au moins trois administrateurs.

Le(s) administrateur(s) sera (seront) élu(s) pour un terme ne pouvant excéder six ans et sera (seront) rééligibles.";

(iv) modification du premier alinéa de l'Article 9 comme suit:

"Le conseil d'administration doit élire un président du conseil parmi ses membres. En cas d'indisponibilité du président, ses fonctions seront exercées par le membre du conseil désigné par le conseil d'administration à cette fin.";

(v) modification du premier alinéa de l'Article 11 comme suit:

"Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et agir que si au-moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.";

(vi) modification des troisième et quatrième alinéas de l'Article 11 comme suit:

"Toutes les décisions sont prises à la majorité des membres du conseil d'administration qui sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux qui sont approuvés et signés par les membres du conseil d'administration présents ou représentés. Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux est certifié conforme à l'original par deux administrateurs ou par le président du conseil d'administration.";

(vii) suppression des deuxième, troisième et quatrième alinéas de l'Article 13, de sorte que seul le premier paragraphe de l'Article 13 est maintenu;

(viii) modification de l'Article 14 comme suit:

"La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par la signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.";

(ix) modification du premier alinéa de l'Article 16 comme suit:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu au siège social de la société ou à tout autre endroit désigné par la convocation à l'assemblée, le dernier jour du mois de février à 11 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.";

(x) suppression du quatrième alinéa de l'Article 16, de sorte que seuls les premier (tel que modifié), deuxième et troisième alinéas de l'Article 16 sont maintenus;

(xi) modification de l'Article 20 comme suit:

"Le quorum prévu par la loi s'applique à la tenue des assemblées générales d'actionnaires. Sauf disposition contraire de la loi, les résolutions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.";

(xii) modification de l'Article 22 comme suit:

"L'année sociale de la société commence le premier décembre de chaque année et se termine le trente novembre de l'année suivante.

Au trente novembre de chaque année, le conseil d'administration dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi.";

(xiii) suppression de l'Article 24;

(xiv) suppression de l'Article 26;

(xv) suppression de l'Article 28;

(xvi) renumérotation corrélative des Statuts de la Société.

B. Constatation de la démission de Madame H. Maura Lendon et Monsieur Peter R. Jones en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 30 juin 2009 et octroi d'une décharge dans la mesure permise par la loi.

C. Résolution relative au fait que l'année sociale qui a commencé le 1^{er} janvier 2009 se terminera le 30 novembre 2009.

Après délibération, l'assemblée générale adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de modifier le premier alinéa de l'Article 6 tel que rédigé dans l'ordre du jour et de supprimer le second alinéa de l'Article 6 des Statuts de sorte que seul le premier alinéa (modifié) est maintenu.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier l'Article 8 des Statuts tel que rédigé dans l'ordre du jour.

Troisième résolution

Il est décidé de modifier le premier alinéa de l'Article 9 des statuts tel que rédigé dans l'ordre du jour.

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier le premier alinéa de l'Article 11 des Statuts tel que rédigé dans l'ordre du jour.

Cinquième résolution

Il est décidé de modifier les troisième et quatrième alinéas de l'Article 11 tel que rédigé dans l'ordre du jour.

Sixième résolution

Il est décidé de supprimer les deuxième, troisième et quatrième alinéas de l'Article 13 des Statuts, de sorte que seul le premier alinéa de l'Article 13 des Statuts est maintenu.

Septième résolution

Il est décidé de modifier l'Article 14 des Statuts tel que rédigé dans l'ordre du jour.

Huitième résolution

Il est décidé de modifier le premier alinéa de l'Article 16 des Statuts tel que rédigé dans l'ordre du jour.

Neuvième résolution

Il est décidé de supprimer le quatrième alinéa de l'Article 16 des Statuts, de sorte que seuls les premier (tel que modifié), deuxième et troisième alinéas de l'Article 16 des Statuts sont maintenus.

106093

Dixième résolution

Il est décidé de modifier l'Article 20 des Statuts tel que rédigé dans l'ordre du jour.

Onzième résolution

Il est décidé de modifier l'Article 22 des Statuts tel que rédigé dans l'ordre du jour.

Douzième résolution

Il est décidé de supprimer l'Article 24 des Statuts.

Treizième résolution

Il est décidé de supprimer l'Article 26 des Statuts.

Quatorzième résolution

Il est décidé de supprimer l'Article 28 des Statuts.

Quinzième résolution

Il est décidé de renuméroter corrélativement les Statuts à la suite de la suppression des Articles 24 et 26.

Seizième résolution

Il est constaté que Madame H. Maura Lendon et Monsieur Peter R. Jones ont démissionné de leur fonction d'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2009 et il est décidé d'octroyer une décharge à Madame H. Maura Lendon et Monsieur Peter R. Jones dans la mesure permise par la loi.

Dix-septième résolution

Il est décidé que l'année sociale qui a commencé le 1^{er} janvier 2009 se terminera le 30 novembre 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée fut clôturée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture de ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DAUREL, V. BIDOUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12235. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009136911/254.

(090165708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

LBREP II Neptune S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.131.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Michael Tsoulies, gérant de Catégorie B de la Société, est désormais fixée à Berkeley Square House, Berkeley Square, London, W1J 6BR, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Pour extrait conforme

LBREP II Neptune S.à r.l.

Michael Denny / Michael Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2009136750/17.

(090165106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Lux-Transport, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4-6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 19.008.

Im Jahre zweitausendundneun, am zweiundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft deutschen Rechts "e-log EUROPEAN LOGISTIC GmbH", mit Sitz in D-74211 Leingarten, Eichendorffstrasse 40,

hier vertreten durch seinen Geschäftsführer Herrn Gerd WEINREUTER, wohnhaft in D-74211 Leingarten.

Die Erschienene bittet den Notar das folgende festzulegen:

- die Erschiene ist die alleinige Gesellschafterin von „LUX-TRANSPORT ...“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-6688 Mertert, Port de Mertert, welche gegründet wurde durch notarielle Urkunde vom 17. Dezember 1981, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 76 vom 10. April 1982, und deren Satzung zuletzt abgeändert wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, am 21. November 2005, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 737 vom 11. April 2006.

- die alleinige Gesellschafterin nahm folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, mit Wirkung vom 31. August 2009, den Sitz der Gesellschaft von L-6688 Mertert, Port de Mertert nach L-8399 Windhof, 4-6 rue de l'Industrie zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel zwei der Satzung umzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2.** Sitz der Gesellschaft ist in Windhof“.

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparentin, hat sie gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: G. WEINREUTER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2009. Relation: LAC/2009/40724. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE - zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Luxemburg, den 9. Oktober 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009137520/34.

(090166557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

IVAF II Manager, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 123.838.

Extrait d'une décision de l'associé unique de la Société

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 23 octobre 2009 que:

M. Stephen Shaw, né le 25 avril 1957 à Sydney, Australie, résidant professionnellement à One Appold Street, Londres EC2A 2UU, Royaume-Uni, est nommé en tant que gérant de la Société en remplacement de M. Kevin David Jones, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Pour IVAF II Manager, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009136806/17.

(090164580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

C.A.R.E. Europe 1., S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 135.206.

—
EXTRAIT

En date du 9 juillet 2009, Monsieur Anthony Mallin a démissionné de ses fonctions de gérant et président du conseil de gérance de la Société et Monsieur Nicholas Hurst Page, demeurant à 7 Ravenslea Road, SW12 8SA Londres (Royaume-Uni) et né le 7 octobre 1952 à Mufulira (Zambie) a été nommé, à cette même date, nouveau gérant de classe B et président du conseil de gérance de la Société pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais constitué comme suit:

Gérant de classe A:

- Rainer Hohmann

Gérants de classe B:

- Roy Mani

- Alexis Kamarowsky

- Federigo Cannizzaro di Belmontino

- Nicholas Hurst Page

Président

du conseil de gérance:

Nicholas Hurst Page

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009136775/27.

(090164761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Park Square Capital Credit Opportunities, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 127.053.

—
In the year two thousand and eight, on the eighth of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners (the Partners) of Park Square Capital Credit Opportunities, S.C.A. a société en commandite par actions, organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.053 (the Company). The Company has been incorporated on March 19, 2007 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1172 dated June 15, 2007.

The Meeting is chaired by Ms. Marie Roche, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (the Chairman),

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Ms. Claire Benedetti, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (the Secretary),

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting Mr. Fabian Piron, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (the Scrutineer).

(The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the Bureau).

The Partners, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Partners and the members of the Bureau.

The proxies of the Partners represented at the Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the members of the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Amendment of article 9.1 of the articles of association of the Company (the Articles);

3. Miscellaneous.

II. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the meeting, the Partners waive the convening notices, the Partners represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 9.1 of the Articles, so that it reads henceforth as follows:

" **9.1.** The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg Law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Wednesday of May at 11.00 a.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Costs - Declaration

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one two hundred Euro (EUR 1.200.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the members of the Bureau, such members signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de Park Square Capital Crédit Opportunities, S.C.A. une société en commandite par actions, organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.053 (la Société). La Société a été constituée le 19 mars 2007, suivant un acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1172 du 15 juin 2007.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Marie Roche, juriste, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (le Président),

Le Président nomme en tant que secrétaire de l'Assemblée Mademoiselle Claire Benedetti, avocate, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée M. Fabian Piron, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau).

Les Actionnaires, représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le mandataire des Actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal et seront signées par tous les membres du Bureau.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de l'article 9.1 des statuts de la Société (les Statuts);
3. Divers.

II. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

106097

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à l'Assemblée, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 9.1 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

"9.1 L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg-Ville, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 11 heures. Si ce jour est un jour férié bancaire dans la Ville de Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant."

Frais - Déclaration

Le montant total des dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société du fait de la présente augmentation de capital s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes parties comparantes, il est déclaré qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite aux parties comparantes, les membres du Bureau ont signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: M. Roche, C. benedetti, F. Piron et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42217. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009136222/106.

(090164539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

LBREM NW Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.744.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société, prises en date du 9 octobre 2009, que Monsieur Simon Parr a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 9 octobre 2009.

Depuis le 9 octobre 2009, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 1271, Sixth Avenue, 38th Floor, New York, NY 10022 (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Pour extrait conforme

LBREM NW Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009136795/23.

(090164504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

AMB Bonneuil Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 37.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.962.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société le 1^{er} juillet 2009, il a été décidé de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin lors de l'approbation par des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009, les mandats des gérants suivants:

- TMF Corporate Services S.A.
- M. Rohn Thomas Grazer et,
- M. Antonius Woutherus Josef van Vlerken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Gérant

Signature

Référence de publication: 2009136738/20.

(090164565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Signature German Commercial Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 552.175,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.754.

EXTRAIT

La résolution de l'actionnaire unique tenue en date du 6 octobre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech en tant que gérant est acceptée avec effet au 6 octobre 2009.
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvelle gérante de la société avec effet au 6 octobre 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009136751/16.

(090165074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

CCS International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.226.

L'an deux mil neuf, le deux octobre.

Pardevant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "CCS INTERNATIONAL S.A." R.C.S. Luxembourg Numéro B 136.226 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 22 janvier 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 652 du 15 mars 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille

euros (EUR 50.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction de la valeur nominale des actions de la Société d'un euro (EUR 1,-) à cinquante centimes d'euro (EUR 0,50), avec augmentation correspondante du nombre d'actions de cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cinquante centimes d'euro (EUR 0,50) chacune.

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions de la Société est réduite d'un euro (EUR 1,-) à cinquante centimes d'euro (EUR 0,50) avec augmentation correspondante du nombre d'actions de cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cinquante centimes d'euro (EUR 0,50) chacune.

Les prédites cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cinquante centimes d'euro (EUR 0,50) chacune, seront réparties à la diligence du conseil d'administration de la Société, entre les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

"Art. 3. Alinéa 1^{er} : Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), divisé en cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cinquante centimes d'euro (EUR 0,50) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41474. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009136223/57.

(090164543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

DMS New Economy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6212 Consdorf, 31, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 99.921.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le quinze octobre.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

Ont comparu:

1. Monsieur Francis BETTENDORF, commerçant, né à Luxembourg le 13 janvier 1962, époux de Madame Chantal REINERT, demeurant à L-7640 Christnach, 6, Fielserstrooss;

2. Madame Chantal REINERT, sans état, née à Ettelbruck le 5 janvier 1968, épouse de Monsieur Francis BETTENDORF, demeurant avec lui.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "DMS NEW ECONOMY S.à r.l.", avec siège social à L-6212 Consdorf, 31, route d'Echternach, constituée par acte du notaire

instrumentaire, en date du 1^{er} octobre 2001, publié au Mémorial C, numéro 278 du 19 février 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 99921, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- 1) Ils prononcent la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- 2) Ils déclarent prendre à leur charge tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à leur profit.
- 3) Ils se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social.
- 4) Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans auprès de Monsieur Francis BETTENDORF, préqualifié.

Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bettendorf, Reinert, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 16 octobre 2009. Relation: DIE / 2009 /10014. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations.

Diekirch, le 22 octobre 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009137483/35.

(090166521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

NiCap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 129.786.

—
EXTRAIT

La résolution de l'actionnaire unique tenue en date du 22 octobre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech en tant que gérant est acceptée avec effet au 22 octobre 2009.
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvelle gérante de la société avec effet au 22 octobre 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009136752/16.

(090165046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

LuxCapital V S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.147.

—
EXTRAIT

En date du 28 septembre 2009, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- La démission de Bart Zech en tant que gérant de la société est acceptée avec effet immédiat.
- Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle rue Léon Thyès, 12, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009136754/16.

(090165034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

The Firm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 88.300.

L'an deux mille neuf, le cinq octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "The Firm S.A.", ayant son siège social à L-9157 Heiderscheid, 4, Am Eck, R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.300, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 16 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1389 du 25 septembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 7 du 3 janvier 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry KOHNEN, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Corinne Petit, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la Société de L-9157 Heiderscheid, Am Eck, 4 à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté et modification subséquente de l'article 2 alinéa 1er des statuts de la Société;

2) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-9157 Heiderscheid, Am Eck 4 à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté et modification subséquente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Art. 2. alinéa 1^{er} . Le siège de la Société est établie à Luxembourg."

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à neuf cents euros (900.- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: T. Kohnen, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 octobre 2009 Relation: LAC/2009/41681 Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009136225/55.

(090164634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Brookfield Eden Investments n°2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 37.658.035,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 143.205.

—
EXTRAIT

La résolution de l'actionnaire unique tenue en date du 22 septembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech en tant que gérant B est acceptée avec effet au 22 septembre 2009;
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvelle gérante B de la société avec effet au 22 septembre 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009136761/16.

(090164942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Aviation Leasing OpCo 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 139.398.

In the year two thousand nine, on the twentieth of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HSH Global Aircraft I S.à r.l., incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.642, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 30th, 2009.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to enact the following:

- That "Aviation Leasing OpCo 8 S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on June 13th, 2008 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1656 dated July 4th, 2008;
- That the share capital of the Company amounts to twenty thousand US Dollars (USD 20,000), represented by two hundred (200) shares with a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100) each;
- That the appearing party is the current sole shareholder of the Company;
- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Change of the registered office of the Company to 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, with effect as of October 1st, 2009;
2. Subsequent amendment of article 2.1 of the Articles of Association of the Company;
3. Miscellaneous.

First resolution

The sole shareholder decided to transfer the registered office of the Company from 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, to 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, with effect as of October 1st, 2009.

Second resolution

The sole shareholder decides furthermore to subsequently amend article 2.1 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **Art. 2.1.** The registered office of the Company is established in Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg)."

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

HSH Global Aircraft I S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.642, ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 30 septembre 2009.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que Aviation Leasing OpCo 8 S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem en date du 13 juin 2008 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1656 du 4 juillet 2008;

- Que le capital social de la Société s'élève à vingt mille US Dollars (20.000.- USD), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent US Dollars (100.- EUR) chacune;

- Que la comparante est le seul et unique associé actuel de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1^{er} octobre 2009;

2. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Première résolution

L'associé décide de transférer le siège social de la société du 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1^{er} octobre 2009.

Deuxième résolution

L'associé décide également de modifier en conséquent l'article 2.1 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 2.1.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 octobre 2009. LAC/2009/44541. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009137471/94.

(090166177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Brookfield Eden Investments n°1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 37.658.035,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 143.134.

—
EXTRAIT

La résolution de l'actionnaire unique tenue en date du 22 septembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech en tant que gérant B est acceptée avec effet au 22 septembre 2009;
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvelle gérante B de la société avec effet au 22 septembre 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009136762/16.

(090164931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Bowden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.805.

—
EXTRAIT

La résolution de l'actionnaire unique tenue en date du 15 septembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech en tant que gérant est acceptée avec effet au 15 septembre 2009.
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvelle gérante de la société avec effet au 15 septembre 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009136763/16.

(090164924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.284.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56351 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009137068/12.

(090165700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Crommo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 125.566.

Im Jahre zweitausend und neun, am sechzehnten September.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz Luxemburg.

Versammelten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft CROMMO INTERNATIONAL S.A. mit Sitz in L-4540 Differdange, 94, rue Dicks-Lentz, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg, unter der Sektion B und der Nummer 125.566, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtswohnsitz zu Luxemburg, am 23. Februar 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1003 vom 30. Mai 2007.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Paul HOLLSTEIN, Kaufmann, wohnhaft in D-61479 Glashütten.

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Solange WOLTERSCHIERES, Privatbeamtin, wohnhaft in in Schouweiler.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herr Hans Jürgen ARWEILER, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in Hesperange.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt ebenso wie die von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichneten etwaigen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-4540 Differdange, 93, rue Dicks-Lentz nach L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville, und dementsprechende Änderung von Artikel 2 (Absatz 1) der Satzung.

2.- Abänderung von Artikel 4 der Satzung durch Hinzufügung eines neuen ersten Abschnittes wie folgt:

„Die Gesellschaft hat zum Gegenstand:

den Kauf von lizenzierten Grundstücken mit Ölfunde,

den Kauf und Erschließen von Bohrlöchern,

Erdölgewinnung, Rohölgewinnung, Gas, Transport, Verarbeitung, Herstellung von Ölprodukten,

den Kauf und Verkauf von Rohöl und Gas, Diesel, Benzin, Heizöl, Schmierstoffe und andere Nebenprodukte, LPG, LNG und andere, Ölchemieprodukte, Raffinerieprodukte,

Transport und Lagerung in Seehöfen,

Kaufen und Verkaufen von Öllagerstätten,

Modernisierung von Raffinerien und Tanklager,

Bauen und Errichten, Verkaufen und Bauen von Hafen und Gleisanschlüsse für Rohöl und Rohölprodukte, Ölchemie,

Kaufen, Mieten, Leasing und Verkauf von Tankschiffen weltweit.“

3. Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder: Herr Christian Pejkovic und Herr Robert Grubsic.

4.- Ernennung von zwei neuen Verwaltungsratsmitgliedern.

5.- Abänderung von Artikel 7 der Satzung.

6.- Abänderung von Artikel 10 der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung hat die Versammlung folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftssitz von L-4540 Differdange, 93, rue Dicks-Lentz nach L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville zu verlegen.

Infolgedessen beschließt die Versammlung den ersten Absatz von Artikel 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

Art. 2. (Absatz 1). "Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Hesperange."

106106

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 4 der Satzung abzuändern durch Hinzufügung eines neuen ersten Abschnittes der wie folgt lautet:

„Die Gesellschaft hat zum Gegenstand:
den Kauf von lizenzierten Grundstücken mit Ölfunde,
den Kauf und Erschließen von Bohrlöchern,
Erdölgewinnung, Rohölgewinnung, Gas, Transport, Verarbeitung, Herstellung von Ölprodukten,
den Kauf und Verkauf von Rohöl und Gas, Diesel, Benzin, Heizöl, Schmierstoffe und andere Nebenprodukte, LPG, LNG und andere, Ölchemieprodukte, Raffinerieprodukte,
Transport und Lagerung in Seehöfen,
Kaufen und Verkaufen von Öllagerstätten,
Modernisierung von Raffinerien und Tanklager,
Bauen und Errichten, Verkaufen und Bauen von Hafen und Gleisanschlüsse für Rohöl und Rohölprodukte, Ölchemie,
Kaufen, Mieten, Leasing und Verkauf von Tankschiffen weltweit.“

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder Herr Christian Pejkovic und Herr Robert Grubsic, anzunehmen und erteilt ihnen volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt folgende Personen zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern zu ernennen:
Herr Paul HOLLSTEIN, Kaufmann, wohnhaft in D-61479 Glashütten, Schwalbenweg 2, geboren in Nanzdietschweiler, am 22. Januar 1951.

Frau Monique HERRMANN, 14, rue Jean-Gaspard de Cicignon L-1335 Luxembourg, geboren in Bridel, am 20. April 1954.

Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 7 der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 6.** Der Verwaltungsrat besteht aus mindestens drei Mitgliedern, welche einen Vorsitzenden aus ihrer Mitte wählen. Die Amtszeit der Mitglieder darf sechs (6) Jahre nicht überschreiten. Sie bleiben im Amt bis ihre Nachfolger bestimmt sind und sind wieder wählbar.

Wird die Gesellschaft durch einen einzigen Aktionär gegründet, oder würde bei einer Aktionärsversammlung festgestellt dass es nur noch einen einzigen Aktionär gibt, darf die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats auf eins reduziert werden, solange bis eine darauf folgende Aktionärsversammlung wieder eine Mehrzahl von Aktionären feststellen würde.“

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den letzten Absatz in Artikel 7 der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 7. Letzter Abschnitt.** Die Gesellschaft wird durch (i) die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder (ii) im Falle eines einzigen Verwaltungsratsmitglied durch die Einzelunterschrift des Verwaltungsratsmitgliedes (iii) oder durch die Einzelunterschrift des geschäftsführenden Verwalters, es sei denn, dass spezielle Entscheidungen getroffen wurden über Bevollmächtigung und Stellvertretung des Verwaltungsrates, so wie vorgesehen in Artikel 11 der gegenwärtigen Satzung.“

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. HOLLSTEIN, S. WOLTER-SCHIERES, H.-J. ARWEILER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39380. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 30. September 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009136227/107.

(090164662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.452.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 octobre 2009 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

* Monsieur Luca Deantoni, résidant professionnellement au 1 Cabot Square, WCH 21898 Londres, Royaume-Uni de sa fonction de membre du conseil de surveillance;

- De nommer comme nouveau membre du conseil de surveillance, avec effet immédiat

* Monsieur Newton Aguiar, résidant professionnellement au 1 Cabot Square, WCH 21898, Londres, Royaume-Uni;

- De fixer l'échéance du mandat du nouveau membre du conseil de surveillance à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009137159/22.

(090165549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Dubaian Investment Adviser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 132.168.

EXTRAIT

La résolution de l'actionnaire unique tenue en date du 22 septembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech en tant que gérant est acceptée avec effet au 22 septembre 2009;

- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 22 septembre 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009136793/16.

(090164525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

LBREM II Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.612.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions d'associés de la Société, prises en date du 9 octobre 2009, que Monsieur Simon Parr a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 9 octobre 2009.

Depuis le 9 octobre 2009, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 1271, Sixth Avenue, 38th Floor, New York, NY 10022 (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Pour extrait conforme

LBREM II Europe S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009136797/23.

(090164487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

GoldenTree European Value Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.626.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 13 octobre 2009

En date du 13 octobre 2009, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

de révoquer

- Monsieur John WEBER en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 30 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

GoldenTree European Value Lux S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009136802/16.

(090164866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

**Electrabel Invest Luxembourg, Société Anonyme,
(anc. Electrabel Finance).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 5.222.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56435 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009137066/13.

(090165695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Oraxys Environment 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8087 Bertrange, 14B, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 138.321.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56273 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009137070/12.

(090165704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

HAMOISE Spf S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.390.

L'an deux mil neuf, le premier octobre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "HAMOISE S.A.H.", R.C.S. Numéro B 34.390, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 4 du 4 janvier 1991. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant assemblée générale sous seing privé conformément à la loi du 10 décembre 1998, en date du 26 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1010 du 15 novembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Sandrine Ortwerth, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Nicole Hénoumont, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Sandrine Ortwerth, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que deux mille (2.000) actions sur les deux mille (2.000) actions sans valeur nominale, représentant cent pourcent (100 %) du capital social de cinquante mille euros (50.000.- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduits.

Ladite liste de présence signé "ne varietur", portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- 2) Changement de la dénomination de la société de "HAMOISE S.A.H." en "HAMOISE Spf S.A.";
- 3) Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

"La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.";

4) Suppression subséquente du mot "holding" et de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts;

5) Modification subséquente des articles 1 et 4 des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de "HAMOISE S.A.H." en "HAMOISE Spf S.A.".

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

"La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide suite à la transformation de la société de holding en société de gestion de patrimoine familial (Spf) de supprimer le mot "holding" et toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier les articles 1 et 4 des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

Les articles 1 et 4 des statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après une société anonyme de gestion de patrimoine familial luxembourgeoise sous la dénomination de "HA-MOISE Spf S.A."."

" **Art. 4**. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Ortwerth, N. Hénoumont et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41016. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009136226/105.

(090164652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Zento S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 92.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137069/10.

(090165469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

TLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 69.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137071/10.

(090165472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Hotel Equities Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 104.055.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56127 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009137072/12.

(090165719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Metapax Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.379.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56426 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009137073/12.

(090165732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Melrosa Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.406.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56427 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009137074/12.

(090165757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

GIP U&C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.824.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Saltgate S.A., a société anonyme with registered office at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.029, hereby represented by Russell Perchard, Director, born on 16 January 1978 in Jersey, Bailiwick of Jersey, British Islands, residing professionally at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

Art. 2. Corporate object. The objects of the Company are (a) the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings and (b) the investment in, the acquisition and the disposal of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts.

The Company may also (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "GIP U&C S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.**6.1 - Subscribed and paid-up share capital**

The Company's share capital is fixed at eleven thousand five hundred British Pound (GBP 11,500.-) represented by eleven thousand five hundred (11,500) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 199 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.**7.1 - Appointment and removal**

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 2nd of the month of May, at 4.00 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provision

By way of exception, the first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2010.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in GBP)	% of share capital	Paid-up capital
Saltgate S.A.	11,500	11,500	100%	100%
TOTAL	11,500	11,500	100%	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of eleven thousand five hundred British Pound (GBP 11,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at two (2) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:

- Class A Manager:

Russell Perchard, Director, born on 16 January 1978 in Jersey, Bailiwick of Jersey, British Islands, residing professionally at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Class B Manager:

Stef Oostvogels, avocat, born on 21 April 1962 in Brussels, Belgium, residing professionally at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le seize octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Saltgate S.A., une société anonyme avec siège social au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.029, ici représenté par Russell Perchard, administrateur, né le 16 janvier 1978 à Jersey, Bailiwick of Jersey, British Islands, demeurant professionnellement au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. Les objets de la Société sont (a) l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, (b) l'investissement, l'acquisition, la disposition et la détention par tous moyens (y compris, mais sans être limité à, par acquisition, sub-participation, actes de cession, dérivés de crédit, garanties ou autrement) des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps et d'autres produits dérivés, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques).

La Société peut accorder toute assistance financière aux entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles de toute autre société du groupe.

La Société peut également (a) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, il étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "GIP U&C S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à onze mille cinq cents livres sterling (GBP 11.500,-) représenté par onze mille cinq cents (11.500) parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") d'une valeur nominale de un livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 199 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes du paragraphe 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique

initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 2 mai à 16h00. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit (en GBP)	% de capital social	Capital libéré
Saltgate S.A.	11,500	11,500	100%	100%
TOTAL	11,500	11,500	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de onze mille cinq cents livres sterling (GBP 11.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolution de l'associé unique

L'associé unique agissant à la place de l'assemblée générale des associés a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

a. Gérant de Classe A:

Russell Perchard, Director, né le 16 janvier 1978 à Jersey, Bailiwick of Jersey, British Islands, demeurant professionnellement au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

b. Gérant de Classe B:

Stef Oostvogels, avocat, né le 21 avril 1962 à Bruxelles, Belgique, demeurant professionnellement au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Perchard et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43823. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009136867/517.

(090165269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Mars Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2009137075/11.

(090165630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Agas Asellum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.956.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009137076/12.

(090165268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Vestar Capital Partners V SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.930.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009137077/12.

(090165259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Leila S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 39, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 107.932.

—
Rectification de la réquisition no L090164524.05 enregistrée et déposée le 27/10/2009

Il y a lieu de lire le nom de l'associée ainsi que gérante technique et administrative CIRAULO Carmela au lieu de CERAVOLO Carmela.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 octobre 2009.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes S.à r.l.

Experts Comptables et Fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009137078/16.

(090165438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Camus Enterprise S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 78.285.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

CAMUS ENTREPRISE S.A., avec siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Leon Thyès, dénoncé en date du 20 avril 2005, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 78.285.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, et liquidateur Maître Delphine ROSSI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 06 novembre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Delphine ROSSI

Le liquidateur

Référence de publication: 2009136989/19.

(090165804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

HED, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 87.571.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 30/06/2009 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 1 an le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs CHARLIER Alain, administrateur du groupe B, 8, Grand-rue, L-9905 TROISVIERGES, JACQUEMART Laurent, administrateur du groupe A, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ZEIMET Jean-Bernard, administrateur du groupe B, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société LATIS S.A. 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2010.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009136771/17.

(090164802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Bouchard International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 80.249.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 20 octobre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Mme Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009136764/16.

(090164918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Société Immobilière Palmadaise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.028.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 27 mars 2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, Administrateur et, en vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Jean-Bernard Zeimet, expert comptable, né à Luxembourg le 05/03/1953, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2009.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009136773/16.

(090164777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Borient Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 99.361.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009136959/9.

(090165258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Electricité François WAGENER et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 27.659.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009136956/12.

(090165254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Kraton Polymers Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 145.598.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} octobre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Aloys Teuscher, en tant que gérant A, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Steve Tremblay, avec adresse professionnelle au 15710 John F. Kennedy Boulevard, Houston, TX 77032, USA, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009136790/16.

(090164553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

KARA INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 140.561.

—
In the year two thousand nine, on the seventh day of October.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "KARA INVEST S.A.", a family asset management company, a société anonyme having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary on July, 15, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2022 of August, 20, 2008.

The meeting was opened by Mr Patrick AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Marie-Laure AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To Increase the subscribed capital by an amount of ONE MILLION ONE THOUSAND THREE HUNDRED EUROS (1.001.300 EUR) to bring it from its present amount of THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31.000 EUR) to ONE MILLION THIRTY-TWO THOUSAND THREE HUNDRED EUROS (1.032.300 EUR) by the issuance of THIRTY-TWO THOUSAND THREE HUNDRED (32.300) new shares with a par value of THIRTY-ONE EUROS (31.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

2. To accept the subscription of the 32.300 new shares by the sole shareholder M. Tomasz Andrzej BERZYNSKI and to be fully paid up in cash by an amount of 4.255.000 Polish Zloty, a part of which will be transferred to the capital and the surplus in the share premium.

3. To amend article 5 of the Articles of Association.

4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took, by unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of ONE MILLION ONE THOUSAND THREE HUNDRED EURO (EUR 1,001,300) to bring it from its present amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO

(EUR 31,000) to ONE MILLION THIRTY-TWO THOUSAND THREE HUNDRED EURO (EUR 1,032,300) by the issue of THIRTY-TWO THOUSAND THREE HUNDRED (32,300) new shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (31.- EUR) each, having the same rights and advantages as the existing shares.

Second resolution

The general meeting decides to accept the subscription and payment of the newly issued shares by the sole actual shareholder:

Mr Tomasz Andrzej BERZYNSKI, company's director, born in Lublin (Poland) on 1 October 1956, residing at 34-4 Weteranow, 20-044 Lublin (Poland),

here represented by Mr Philippe AFLALO, prenamed,

by virtue of a proxy given on 24 September 2009,

who declares to subscribe the THIRTY-TWO THOUSAND THREE HUNDRED (32,300) new shares and to fully pay them up by contribution in cash of a total amount of FOUR MILLION TWO HUNDRED FIFTY-FIVE THOUSAND Polish Zloty (PLN 4,255,000), corresponding at ONE MILLION EIGHTEEN THOUSAND EIGHT HUNDRED FORTY-FOUR EUROS FORTY-THREE CENTS (EUR 1,018,844.43) on basis of the exchange rate dated October 6th, 2009, being 4.1763 Polish Zloty for 1.- Euro.

The amount of ONE MILLION ONE THOUSAND THREE HUNDRED EUROS (EUR 1,001,300) has been transferred to the share capital account and the surplus, being SEVENTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED FORTY-FOUR EUROS FORTY-THREE CENTS (EUR 17,544.43) has been transferred to the share premium account.

The total amount of FOUR MILLION TWO HUNDRED FIFTY-FIVE THOUSAND Polish Zloty (PLN 4,255,000) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Third resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

"Art. 5. (First paragraph). The corporate capital is set at ONE MILLION THIRTY-TWO THOUSAND THREE HUNDRED EURO (EUR 1,032,300) represented by THIRTY-THREE THOUSAND THREE HUNDRED (33,300) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (31.- EUR) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately TWO THOUSAND EURO (2,000.- EUR).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, preceded by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le sept octobre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KARA INVEST S.A.", Société de Gestion de Patrimoine Familial, avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 15 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2022 du 20 novembre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de un million mille trois cents euros (EUR 1.001.300) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à un million trente deux mille trois cents euros (EUR 1.032.300) par l'émission de trente deux mille trois cents (32.300) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Acceptation de la souscription des 32.300 nouvelles actions par le seul actionnaire M. Tomasz Andrzej BERZYNSKI et libération intégrale en numéraire d'un montant total de 4.255.000 Zloty Polonais dont une partie est transférée dans le compte capital et pour le surplus dans le compte prime d'émission.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

III.- Qu'il appert de la liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de UN MILLION MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 1.001.300) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000) au montant de UN MILLION TRENTE-DEUX MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 1.032.300) par l'émission de TRENTE-DEUX MILLE TROIS CENTS (32.300) nouvelles actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (EUR 31) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, par l'actionnaire unique actuel de la société:

Monsieur Tomasz Andrzej BERZYNSKI, administrateur de sociétés, né à Lublin (Pologne) le 1^{er} octobre 1956, demeurant à 34-4 Weteranow, 20-044 Lublin (Pologne),

ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donné le 24 septembre 2009;

lequel déclare souscrire les TRENTE-DEUX MILLE TROIS CENTS (32.300) actions nouvelles et les libérer entièrement par des versements en espèces d'un montant total de QUATRE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-CINQ MILLE Zloty Polonais (PLN 4.255.000) correspondant à UN MILLION DIX-HUIT MILLE HUIT CENT QUARANTE-QUATRE EUROS QUARANTE-TROIS CENTS (EUR 1.018.844,43) sur base du taux de change du 6 octobre 2009, étant de 4,1763 Zloty Polonais pour 1,- Euro.

Le montant de UN MILLION MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 1.001.300) est versé dans le capital social et le surplus, à savoir DIX-SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTE QUATRE EUROS ET QUARANTE TROIS CENTS (EUR 17.544,43) est versé dans le compte prime d'émission.

Le montant total QUATRE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE CINQ MILLE Zloty Polonais (PLN 4.255.000) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Art. 5. Alinéa 1^{er} : Le capital social est fixé à UN MILLION TRENTE-DEUX MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 1.032.300) représenté par TRENTE-TROIS MILLE TROIS CENTS (33.300) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ DEUX MILLE EUROS (2.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau et aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. AFLALO, M.-L. AFLALO, P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42247. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009136235/161.

(090164914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Vitral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 80.649.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 2 octobre 2009

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Nicolas WASSMER a démissionné de sa fonction d'administrateur délégué avec effet immédiat.

La société CRITERIA S.à r.l. (dont le représentant permanent est Monsieur Gabriel JEAN), avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommée comme nouvel administrateur délégué et terminera le mandat de son prédécesseur.

Extrait sincère et conforme de la décision circulaire du conseil d'administration adoptée en date du 2 octobre 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à la société CRITERIA S.à r.l. (dont le représentant permanent est Monsieur Gabriel JEAN), avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur délégué, la société CRITERIA S.à r.l. (dont le représentant permanent est Monsieur Gabriel JEAN) aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 2 octobre 2009.

Pour VITRAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009137224/22.

(090165184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

MEF I Manager, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 128.089.

Extrait d'une décision de l'associé unique de la Société

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 23 octobre 2009 que:

M. Stephen Shaw, né le 25 avril 1957 à Sydney, Australie, résidant professionnellement à One Appold Street, Londres EC2A 2UU, Royaume-Uni, est nommé en tant que gérant de la Société en remplacement de M. Kevin David Jones, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Pour MEF I Manager, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009136807/17.

(090164564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Axis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009137084/10.

(090165640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Karmaninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137085/10.

(090165641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Kronospan Holdings, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4902 Sanem, Parc d'Activité Pafewee.

R.C.S. Luxembourg B 62.594.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56385 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009137062/12.

(090165664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Acres 1010, Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 117.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137063/10.

(090165439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Alexandria, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137064/10.

(090165464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.
